

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 9 septembre 2020 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 1025, rue Saint-Laurent Ouest :
 - un édicule avec porte de garage donnant accès au stationnement intérieur, qui est une construction souterraine apparente de l'extérieur, d'une hauteur maximale de 4,15 mètres hors tout, conditionnellement à ce que cet accès soit recouvert de verdure afin d'en limiter l'impact visuel;
 - que la dalle de propreté ne soit pas entièrement entourée d'aménagements paysagers;
2. Permettre au 780, rue Saint-Laurent Ouest, une enseigne détachée située à une distance minimale de 0,87 mètre de la limite avant de terrain au lieu de 1,50 mètre;
3. Permettre au bâtiment situé au 80, rue Payette, une habitation unifamiliale de structure isolée dont la marge arrière minimale est de 8,50 mètres au lieu de 9 mètres;
4. Permettre aux 270, 272 et 274, rue Lacombe, pour une habitation multifamiliale de quatre logements, une case de stationnement empiétant devant la façade principale du bâtiment;
5. Permettre au 1193, rue Maisonneuve :
 - l'aménagement d'un minimum de trois cases de stationnement, dont une réservée aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, au lieu de 4 cases;
 - une bande de paysage d'une largeur minimale de 2 mètres, aux limites d'un usage résidentiel, au lieu de 6 mètres.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution VL-200818-2.1, toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 19 août au 3 septembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.vl@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 19 août 2020.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière